

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente



par Youjin Choi, Eden Crossman et Feng Hou

Date de diffusion : le 23 juin 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente

par Youjin Choi, Eden Crossman et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202100600002-fra>

Résumé

Les étudiants étrangers sont de plus en plus considérés comme un bassin prometteur de personnes qualifiées qui peuvent être mises à contribution pour participer au marché du travail canadien. Il s'agit d'un important facteur de motivation pour offrir à ces étudiants des voies d'accès à la résidence permanente. Cet article examine la proportion d'étudiants étrangers qui sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement selon diverses caractéristiques sociodémographiques. Les résultats indiquent que les étudiants étrangers arrivés au Canada pendant les années 2000 et au début des années 2010 affichent des taux semblables de transition vers la résidence permanente cinq ans après avoir reçu leur premier permis d'études. Parmi les étudiants étrangers qui sont arrivés dans les années 2000, environ 3 sur 10 sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant leur arrivée. Cette proportion passe à 5 sur 10 pour les étudiants à la maîtrise et à 6 sur 10 pour les étudiants au doctorat. La proportion d'étudiants étrangers qui ont travaillé pendant leurs études ou après avoir obtenu leur diplôme est en croissance. Parmi les étudiants étrangers qui ont travaillé pendant leurs études ou par la suite, 6 sur 10 sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études. Des niveaux plus élevés de revenus d'emploi pendant les études ou après l'obtention du diplôme sont associés à une probabilité accrue de transition vers la résidence permanente.

Auteurs

Youjin Choi et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, au sein de la Direction des études analytiques à Statistique Canada. Eden Crossman travaille à la Direction de la recherche et de l'évaluation à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Remerciements

Cette étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Rebeka Lee, Katherine Wall et Linda Wang de leurs conseils et leurs commentaires relatifs à version antérieure de la présente.

Introduction

Un nombre croissant d'étudiants étrangers choisissent le Canada comme destination d'études, et le nombre de titulaires de permis d'études est passé de 122 700 en 2000 à 642 500 en 2019 (IRCC, 2020). De plus en plus, les étudiants étrangers sont considérés comme un bassin prometteur de personnes qualifiées qui peuvent être mises à contribution pour participer au marché du travail canadien. Selon la Stratégie en matière d'éducation internationale 2019-2024 du gouvernement du Canada, les étudiants étrangers sont « d'excellents candidats à la résidence permanente : ils sont relativement jeunes, maîtrisent au moins une des deux langues officielles, possèdent des diplômes canadiens et peuvent aider à répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail canadien, particulièrement en ce qui concerne les travailleurs hautement qualifiés » (gouvernement du Canada, 2019, p. 5). En tant que résidents permanents, les anciens étudiants étrangers peuvent bénéficier de certains avantages sur le marché du travail par rapport aux immigrants qui ont étudié à l'étranger. Les étudiants étrangers se heurtent à moins d'obstacles en ce qui concerne la reconnaissance des titres de compétences et la maîtrise de la langue, ils connaissent la culture et ils ont déjà établi des réseaux sociaux au Canada. Pour ces raisons, il y a un intérêt considérable à mieux comprendre le contexte dans lequel les étudiants étrangers obtiennent le statut de résident permanent ainsi que la mesure dans laquelle ils le deviennent.

En plus de servir à attirer et à sélectionner des étudiants étrangers, le Programme des étudiants étrangers du Canada a évolué pour aider ces étudiants à accéder à des possibilités d'emploi et à faire la transition vers la résidence permanente. Des possibilités de résidence permanente sont offertes aux étudiants étrangers actuels et aux nouveaux diplômés, dont ceux qui travaillent déjà au Canada à titre de travailleurs temporaires. Les titres de compétence et l'expérience de travail au Canada aident les résidents temporaires à obtenir la résidence permanente. La catégorie de l'expérience canadienne été créée en 2008, dans l'intention expresse d'offrir des possibilités de résidence permanente aux travailleurs étrangers temporaires qualifiés, y compris ceux qui ont passé du temps au Canada à titre d'étudiants étrangers. De nombreux programmes des candidats des provinces ont également été instaurés pour attirer de nouveaux diplômés (avec ou sans offre d'emploi) ainsi que des travailleurs étrangers temporaires. En vertu du système de sélection et de gestion des demandes Entrée express (mis sur pied en 2015), des points sont accordés aux personnes qui ont étudié ou travaillé au pays ou dont le conjoint ou la conjointe, le cas échéant, a étudié ou travaillé au Canada.

Les anciens étudiants étrangers peuvent être admissibles à travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme grâce à un permis de travail postdiplôme (PTPD). Le Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD), qui s'adresse aux travailleurs temporaires, s'inscrit dans le Programme de mobilité internationale (PMI) et est considéré comme une composante clé du Programme des étudiants étrangers. Le PPTPD permet aux étudiants qui ont obtenu leur diplôme auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu d'acquérir de l'expérience de travail au Canada et possiblement l'expérience de travail nécessaire pour présenter une demande d'admission à divers programmes d'immigration économique.

Le présent article fait état des tendances dans les taux de transition des étudiants étrangers au Canada vers la résidence permanente, et les résultats présentés viennent compléter les travaux de Lu et Hou (2015). Il porte sur les titulaires d'un premier permis d'études, obtenu en 2000 ou plus tard¹. Le terme « titulaire d'un premier permis d'études » désigne les étudiants étrangers qui n'ont reçu aucun autre permis d'études au cours des 10 années précédentes (très peu de titulaires actuels d'un permis d'études

1. Les termes « étudiants étrangers » et « titulaires d'un permis d'études » sont utilisés dans le présent article de manière interchangeable, et les chiffres présentés font expressément référence à ces derniers.

possédaient un autre permis d'études 10 ans plus tôt)². Les étudiants étrangers sont regroupés en trois cohortes selon l'année de délivrance du premier permis d'études (2000 à 2004, 2005 à 2009 et 2010 à 2014). Les transitions du statut de résident temporaire au statut de résident permanent sont établies à partir des taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente (par cohorte), c'est-à-dire la proportion d'étudiants étrangers qui sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement un certain nombre d'années après avoir obtenu leur premier permis d'études. L'analyse est fondée sur les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), qui ont été intégrées aux fichiers de données fiscales T4³.

Cet article s'inscrit dans une série de publications dressant un portrait général des étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre au Canada. Il y est question de la proportion d'étudiants étrangers qui sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement selon diverses caractéristiques sociodémographiques au moment de leur arrivée au Canada, y compris le niveau de scolarité prévu. L'article traite aussi de la transition vers la résidence permanente selon des facteurs postérieurs à l'arrivée, comme l'expérience de travail pendant la période d'études et après l'obtention du diplôme. Enfin, on propose une comparaison des étudiants étrangers et des titulaires d'un autre type de permis de séjour temporaire arrivés au Canada à titre de travailleurs temporaires en ce qui concerne la transition vers la résidence permanente.

Trois titulaires d'un premier permis d'études sur 10 sont devenus des résidents permanents dans les 10 ans

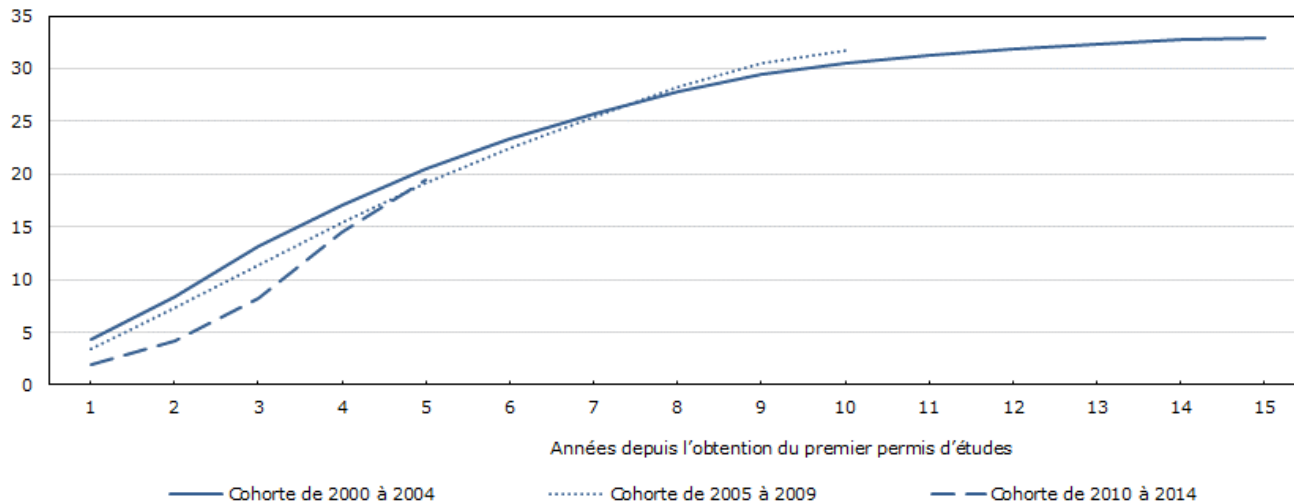
Le graphique 1 montre les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente chez les étudiants étrangers pour les cohortes qui sont arrivées entre 2000 et 2004, entre 2005 et 2009 et entre 2010 et 2014. Parmi les étudiants étrangers qui ont obtenu leur premier permis d'études entre 2000 et 2004, 21 % ont obtenu la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études. Cette proportion est passée à 31 % lorsqu'on a prolongé la période d'observation aux 10 premières années suivant l'obtention du premier permis d'études, et à 33 % lorsqu'on l'a prolongée à la 15^e année.

Les trois cohortes successives affichaient des tendances relativement semblables pour les taux de transition cumulatifs. Le délai entre l'obtention du premier permis d'études et l'immigration semble avoir augmenté. Il est important de noter qu'une part décroissante d'étudiants étrangers sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement au cours des trois premières années suivant l'obtention de leur premier permis d'études (13 % pour la cohorte de 2000 à 2004 et 8 % pour la cohorte de 2010 à 2014). Toutefois, les taux de transition cumulatifs n'ont pas diminué à long terme, mais ont légèrement augmenté avec les cohortes successives.

-
2. En 2016, parmi les 515 300 personnes qui possédaient un permis d'études à ce moment-là, 30,2 % (155 500) étaient titulaires d'un premier permis d'études. En 2010, le pourcentage était de 31,2 % et en 2015, il était de 27,1 %.
 3. La BDIM contient des renseignements sur tous les permis de séjour temporaire délivrés depuis 1980 et sur tous les immigrants arrivés au Canada depuis 1952. L'ensemble de données T4 est fondé sur les feuillets T4 que les employeurs remettent à leurs employés et contient des renseignements sur le revenu perçu d'un emploi rémunéré.

Graphique 1 Taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente chez les étudiants étrangers

taux de transition cumulatifs (en pourcentage)



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

La moitié des titulaires d'un premier permis d'études qui sont venus faire des études supérieures sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans

Les taux de transition des étudiants étrangers vers la résidence permanente varient en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques, comme le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, la province de destination et le pays d'origine. Le tableau 1 présente ces taux de transition selon les caractéristiques sociodémographiques à la cinquième et à la dixième année suivant l'obtention du premier permis d'études par les étudiants étrangers.

Dans l'ensemble des cohortes, les étudiants étrangers de sexe masculin et féminin affichaient des taux semblables de transition vers la résidence permanente. Parmi les trois plus jeunes groupes d'âge (les 17 ans et moins, les 18 à 24 ans et les 25 à 34 ans), le groupe le plus âgé affichait les taux de transition les plus élevés, et ceux-ci se sont également accrus avec les cohortes successives. En revanche, les taux de transition cumulatifs sur cinq ans pour les étudiants ayant obtenu leur premier permis d'études à l'âge de 17 ans ou moins ont diminué au fil des trois cohortes.

Chez ceux qui ont obtenu leur premier permis d'études pour des études postsecondaires au Canada, on a constaté une relation positive entre le niveau de scolarité du premier permis et les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente au cours de la dixième année suivant l'obtention du premier permis d'études. Les études de cycles supérieurs étaient associées à des taux de transition cumulatifs plus élevés que les études postsecondaires de niveau inférieur. En effet, 5 étudiants à la maîtrise et 6 étudiants au doctorat sur 10 sont devenus des résidents permanents dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études, comparativement à 1 étudiant au baccalauréat sur 3.

Dans l'ensemble des cohortes, on observe d'importants changements dans les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente sur cinq ans, selon le niveau de scolarité, le plus marqué étant l'augmentation du taux de transition chez les étudiants de niveau collégial. De la cohorte de 2000 à 2004 à la cohorte de 2010 à 2014, la proportion d'étudiants étrangers qui sont devenus des résidents permanents cinq ans après avoir obtenu leur premier permis d'études a plus que doublé pour les titulaires d'un permis d'études postsecondaires non universitaires, mais a diminué de moitié pour les titulaires d'un permis d'études aux niveaux du baccalauréat et du doctorat (et est demeurée relativement stable pour les titulaires d'un permis d'études au niveau de la maîtrise)⁴.

Les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente différaient également selon la province de destination pour le premier permis d'études. Pour la cohorte arrivée au début des années 2000, le taux de transition cumulatif sur 10 ans était le plus faible parmi les étudiants qui devaient initialement étudier en Colombie-Britannique (20 %) et le plus élevé parmi ceux qui devaient initialement étudier à Terre-Neuve-et-Labrador (39 %) et en Ontario (38 %). Lorsqu'on compare cette cohorte antérieure avec celle arrivée entre 2005 et 2009, on observe une forte augmentation du taux de transition cumulatif sur 10 ans pour les étudiants qui devaient initialement étudier en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard. Pour la cohorte de 2005 à 2009, le taux de transition était le plus élevé en Alberta (42 %) et était encore le plus faible en Colombie-Britannique (21 %).

Le taux de transition variait aussi grandement selon le pays d'origine des étudiants étrangers. Lu et Hou (2015) ont déterminé que le taux de transition vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers est influencé par le niveau de développement économique dans leur pays d'origine. En effet, les étudiants étrangers provenant d'un pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est faible (comme l'Inde) affichaient en général des taux de transition vers la résidence permanente plus élevés que ceux provenant d'un pays dont le PIB par habitant est plus élevé (comme la Corée du Sud). La transition vers la résidence permanente chez les étudiants étrangers est déterminée par une combinaison de plusieurs contraintes (p. ex. le respect des exigences en matière de résidence permanente et la motivation; les étudiants provenant d'un pays dont les conditions socioéconomiques sont semblables à celles du Canada sont moins enclins à demander la résidence permanente au Canada). Parmi les pays d'origine énumérés au tableau 1, les étudiants étrangers du Nigeria, de l'Inde, du Vietnam et de la Chine présentaient des taux de transition de deux à trois fois plus élevés que ceux des autres pays dans les 10 ans suivant l'obtention du premier permis d'études. Notamment, les taux de transition cumulés des étudiants étrangers du Nigeria, du Vietnam et de la Chine cinq ans après avoir obtenu leur premier permis d'études ont diminué considérablement dans les trois cohortes successives, tandis que ceux des étudiants indiens ont augmenté.

4. Cela semble indiquer qu'il a fallu plus de temps à la plus récente cohorte de titulaires d'un permis d'études aux niveaux du baccalauréat et du doctorat pour faire la transition vers la résidence permanente, puisque les taux de transition 10 ans après avoir obtenu le premier permis d'études étaient les mêmes pour les cohortes de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009.

Tableau 1
Nombre d'étudiants étrangers et leurs taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente 5 ans et 10 ans après avoir obtenu leur premier permis d'études, selon les caractéristiques sociodémographiques au moment de l'obtention du premier permis d'études

	Taux de transition cumulatifs par cohorte							
	Nombre de titulaires d'un premier permis d'études			5 ans après avoir obtenu un premier permis d'études			10 ans après avoir obtenu un premier permis d'études	
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2000 à 2004	2005 à 2009
	nombre			pourcentage				
Tous	354 510	357 580	530 290	21	19	20	31	32
Sexe								
Homme	181 230	190 090	288 370	21	19	20	31	32
Femme	173 280	167 490	241 920	20	19	19	30	32
Âge au moment de l'obtention du premier permis d'études								
0 à 17 ans	80 230	83 920	108 340	25	19	15	31	25
18 à 24 ans	185 760	192 770	304 970	14	14	16	27	31
25 à 34 ans	72 780	67 830	99 750	28	31	34	35	40
35 à 44 ans	11 950	9 940	13 580	41	41	33	47	49
45 à 54 ans	2 910	2 360	2 970	39	41	30	44	47
55 ans et plus	820	610	580	38	34	21	41	40
Niveau de scolarité pour le premier permis d'études obtenu								
Primaire	30 310	33 430	27 100	38	27	35	45	32
Secondaire	59 100	54 920	87 230	18	14	9	26	21
Postsecondaire non universitaire	101 040	81 240	110 140	13	17	30	24	30
Universitaire – baccalauréat	52 890	70 090	93 380	17	13	8	35	36
Universitaire – maîtrise	21 550	27 140	40 890	42	40	41	50	53
Universitaire – doctorat	6 660	9 760	13 730	50	44	23	59	59
Autre	82 920	79 420	120 960	19	17	12	26	26
Non déclaré	70	1 540	36 860	44	41	33	56	59
Destination pour le premier permis d'études obtenu								
Terre-Neuve-et-Labrador	1 520	2 500	2 920	26	20	19	39	36
Île-du-Prince-Édouard	600	1 040	1 430	14	21	13	22	33
Nouvelle-Écosse	9 290	10 230	13 790	13	13	11	24	25
Nouveau-Brunswick	4 820	5 440	5 830	19	20	16	37	35
Québec	54 670	54 920	75 200	26	23	20	34	37
Ontario	132 480	126 330	229 830	26	22	23	38	37
Manitoba	8 510	7 900	11 140	22	22	22	34	37
Saskatchewan	5 880	6 110	7 000	21	25	32	35	39
Alberta	26 160	26 210	28 900	19	27	30	29	42
Colombie-Britannique	110 290	116 710	149 970	12	12	13	20	21
Territoires	250	180	110	15	27	27	25	32
Pays d'origine								
États-Unis	23 890	19 950	18 880	12	11	11	17	19
Mexique	17 580	12 800	15 270	9	10	11	12	16
Brésil	6 270	8 050	23 650	11	12	8	15	17
France	18 900	22 130	33 510	14	12	9	20	23
Nigeria	2 340	3 650	10 550	52	38	30	72	67
Chine	47 750	55 420	119 950	22	17	13	49	43
Japon	28 890	21 170	19 670	4	5	4	7	8
Corée du Sud	64 270	66 220	41 420	11	9	10	15	14
Vietnam	2 450	2 040	5 520	41	23	21	60	53
Inde	9 710	17 520	69 950	39	42	46	58	66
Autre pays	132 410	128 620	171 970	31	28	22	41	40

Notes : Le nombre de nouveaux titulaires d'un permis est arrondi à la dizaine près. Pour les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente à la 10^e année pour la cohorte de 2005 à 2009, et pour les taux cumulatifs de transition à la 5^e année pour la cohorte de 2010 à 2014, les quatre premières années incluses dans les cohortes ont servi à calculer les taux de transition vers la résidence permanente en raison des données disponibles au moment de l'analyse. Les pays d'origine énumérés sont les 10 principaux pays pour ce qui est du nombre de premiers permis d'études délivrés en 2016.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Au total, 6 titulaires d'un premier permis d'études sur 10 qui ont travaillé pendant ou après leurs études sont devenus des résidents permanents

Au-delà du permis d'études dont ils étaient titulaires à leur arrivée au Canada, de nombreux étudiants étrangers ont aussi acquis une expérience supplémentaire à titre de résidents temporaires, que ce soit en prolongeant leurs études, en occupant un emploi pendant leurs études ou en décrochant un emploi après l'obtention de leur diplôme. Cette section présente les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers selon certaines caractéristiques postérieures à l'arrivée. Ces caractéristiques postérieures à l'arrivée ont trait au changement du statut de résident temporaire et à l'expérience de travail au Canada avant de devenir un immigrant admis ou avant la plus récente année de données de feuillets T4 disponibles (2017).

Les trois premières colonnes du tableau 2 présentent la répartition des étudiants étrangers selon certaines caractéristiques postérieures à l'arrivée pour les trois cohortes. En ce qui concerne les changements du statut de résident temporaire, plus de la moitié des étudiants étrangers ont obtenu un permis de séjour temporaire supplémentaire (de travail, d'études ou autre, comme indiqué dans le tableau 2) après avoir obtenu leur premier permis d'études; cette proportion a augmenté pour les trois cohortes successives. La proportion d'étudiants étrangers qui ont obtenu un PTPD a notamment triplé au fil du temps, atteignant 33 % parmi ceux qui sont arrivés pour la première fois comme étudiants étrangers entre 2010 et 2014⁵. Pendant ce temps, la proportion d'étudiants étrangers qui sont demeurés au Canada avec un permis d'études (c.-à-d. qui n'ont jamais obtenu d'autres types de permis de séjour temporaire) a diminué dans les trois cohortes. Autrement dit, une proportion croissante d'étudiants étrangers sont restés au Canada et y ont travaillé après y être venus, à l'origine, comme étudiants étrangers. Rendant compte de ce changement, une proportion croissante d'étudiants étrangers touchaient un revenu au Canada après l'obtention de leur premier permis d'études; près de la moitié de ceux arrivés au cours de la période de 2010 à 2014 avaient de l'expérience de travail au Canada. Parmi les étudiants étrangers ayant déclaré un revenu d'emploi, plus de la moitié gagnaient moins de 20 000 \$ par année (en dollars de 2017).

Les autres colonnes du tableau 2 présentent les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers à compter des cinquième et dixième années suivant l'obtention de leur premier permis d'études, selon certaines caractéristiques postérieures à l'arrivée. Les étudiants étrangers qui ont obtenu un permis de séjour temporaire supplémentaire affichaient un taux de transition deux fois plus élevé à compter de la cinquième année suivant leur arrivée au Canada et trois fois plus élevé à compter de la dixième année, comparativement à ceux qui n'ont obtenu qu'un permis d'études. Il est possible que les étudiants qui avaient l'intention de demander la résidence permanente aient été plus susceptibles de demander des permis supplémentaires pour prolonger leur séjour au Canada afin d'améliorer leurs qualifications pour la sélection des immigrants.

Les étudiants étrangers qui ont obtenu un permis de travail affichaient un taux de transition vers la résidence permanente beaucoup plus élevé que ceux qui n'en ont pas obtenu. Pour la cohorte de 2010 à 2014, les étudiants étrangers qui ont obtenu un PTPD avaient un taux de transition sur cinq ans plus élevé que ceux qui ont obtenu d'autres types de permis de travail dans le cadre du PMI, bien que le contraire ait été le cas pour les deux cohortes précédentes. Parmi les étudiants étrangers qui ont obtenu

5. L'obtention d'un PTPD était possible pour la première fois en 2003, lorsque le PPTPD a été lancé comme projet pilote dans certaines provinces; le programme a ensuite été étendu à l'ensemble du pays en 2005, puis amélioré en 2008 (CIC, 2010). Les tendances présentées au tableau 2 rendent donc compte, en partie, des facteurs liés au calendrier de mise en œuvre du programme.

un PTPD, 62 % sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études, une proportion légèrement plus élevée que celle des étudiants étrangers qui ont obtenu un autre type de permis de travail dans le cadre du PMI (59 % et 46 % pour les cohortes de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009, respectivement) et plus du double de la proportion de ceux qui ont obtenu un permis d'études seulement (28 % et 23 % pour les cohortes de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009, respectivement).

Conformément aux constatations antérieures, 6 étudiants étrangers sur 10 qui ont perçu un revenu au Canada sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études. Pour la cohorte de 2005 à 2009, il y avait un lien positif évident entre le niveau de revenu annuel des résidents temporaires au Canada et les taux de transition cumulatifs sur 10 ans. Environ 9 étudiants étrangers sur 10 qui touchaient un revenu canadien de plus de 50 000 \$ (en dollars de 2017) sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études, alors que la proportion correspondante pour ceux qui touchaient moins de 20 000 \$ était plus près de la moitié (p. ex. 87 % par rapport à 46 % pour la cohorte de 2005 à 2009).

En résumé, les étudiants étrangers qui ont acquis de l'expérience de travail au Canada pendant leurs études ou après l'obtention de leur diplôme étaient beaucoup plus susceptibles de devenir des immigrants admis. De plus, il semble y avoir une relation positive entre le niveau de rémunération et le taux de transition vers la résidence permanente, ce qui donne à penser que les personnes ayant un emploi mieux rémunéré ou un degré de qualification professionnelle plus élevé étaient plus susceptibles de devenir des résidents permanents.

Tableau 2

Taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers, 5 ans et 10 ans après avoir obtenu leur premier permis d'études, selon certaines caractéristiques postérieures à l'arrivée

	Caractéristiques			Taux de transition cumulatifs				
	Premier permis d'études obtenu			5 ans après avoir obtenu un premier permis d'études			10 ans après avoir obtenu un premier permis	
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2000 à 2004	2005 à 2009
	pourcentage							
Dans l'ensemble	100	100	100	21	19	20	31	32
Possédait un autre permis de séjour temporaire au Canada								
Non	42	38	28	12	12	10	13	13
Oui	58	62	72	27	24	23	43	43
Permis de travail postdiplôme	11	23	33	16	21	33	62	62
Autre permis de travail en vertu du Programme de mobilité internationale (PMI) (aucun permis de travail postdiplôme obtenu)	14	16	16	43	34	21	59	46
Permis de travail en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires (aucun permis de travail obtenu dans le cadre du PMI)	1	0	0	29	36	37	56	53
Demande d'asile ou permis de séjour temporaire (aucun permis de travail obtenu)	1	0	0	29	17	25	40	24
Autre permis d'études (aucun autre type de permis temporaire obtenu)	31	23	22	23	19	11	28	23
Touchait un revenu au Canada								
Non	69	62	53	13	11	9	16	13
Oui	31	38	47	37	32	32	63	62
Revenu annuel le plus élevé au Canada (en dollars de 2017)								
Moins de 20 000 \$	19	20	25	41	33	19	57	46
20 000 \$ à 49 999 \$	9	13	16	34	32	44	73	76
50 000 \$ ou plus	3	5	5	24	31	59	73	87

Notes : Les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente à la 10^e année pour la cohorte de 2005 à 2009 comprennent les étudiants étrangers qui ont obtenu leur premier permis d'études entre 2005 et 2008, compte tenu des données disponibles au moment de l'analyse. Pour la même raison, les taux de transition cumulatifs à la 5^e année pour la cohorte de 2010 à 2014 comprennent les étudiants qui ont obtenu leur premier permis d'études entre 2010 et 2013.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Les titulaires d'un premier permis de travail étaient plus susceptibles de devenir des résidents permanents à court terme, mais les taux de transition pour les titulaires d'un premier permis d'études ont comblé l'écart à long terme

La dernière partie de cette analyse vise à déterminer si les étudiants étrangers affichaient des taux plus élevés de transition vers la résidence permanente que les personnes arrivées au Canada en tant que travailleurs temporaires. Le graphique 2 compare les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente entre les personnes qui sont arrivées pour la première fois au Canada dans les années 2000 pour y étudier et celles qui sont arrivées pour la première fois au Canada dans les années 2000 pour y travailler. Cette comparaison porte sur les titulaires d'un premier permis d'études et d'un premier permis

de travail qui n'avaient pas obtenu un permis de séjour temporaire au cours des 10 années précédentes. Veuillez noter que cette section définit les titulaires d'un premier permis d'études de façon plus restrictive que la section précédente, où ils auraient pu obtenir un autre type de permis de séjour temporaire avant leur premier permis d'études.

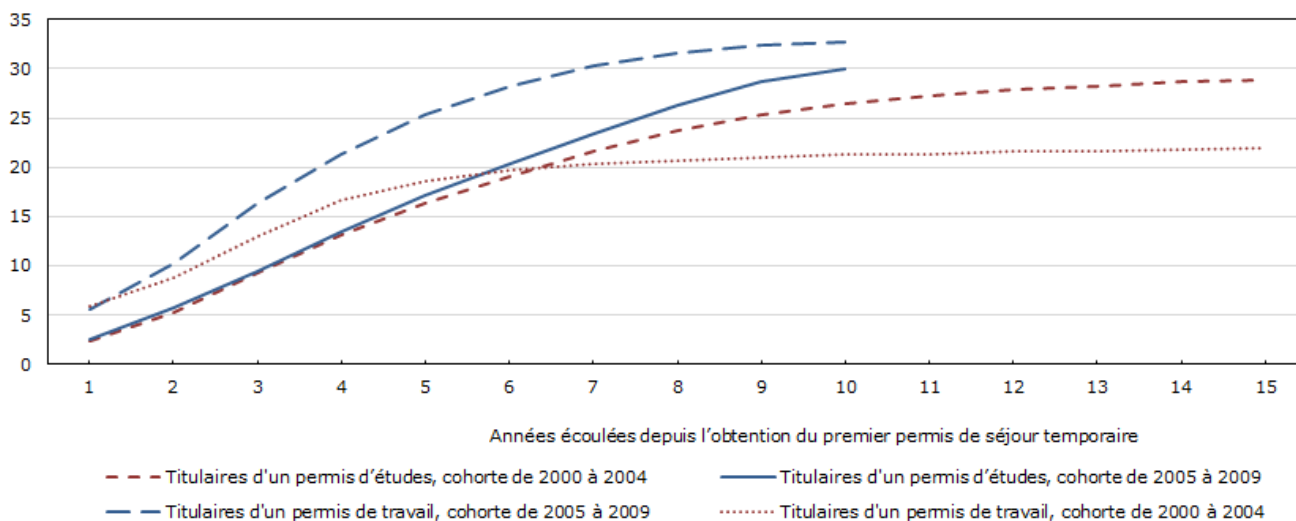
Parmi les personnes arrivées au début des années 2000, la proportion de celles qui sont devenues des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement était plus élevée chez les titulaires d'un premier permis de travail au cours des cinq premières années suivant leur arrivée. Cependant, à long terme, la part des titulaires d'un premier permis d'études a rattrapé et dépassé le taux pour les titulaires d'un permis de travail. La proportion d'étudiants étrangers qui ont fait la transition vers la résidence permanente a atteint 29 % au cours de la 15^e année suivant leur arrivée au Canada; le taux correspondant était de 22 % pour les titulaires d'un premier permis de travail.

Pour la cohorte de 2005 à 2009, les taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente pour les titulaires d'un premier permis de travail étaient considérablement plus élevés que ceux de la cohorte précédente. Bien que les taux de transition cumulatifs pour ces deux cohortes aient commencé à un niveau semblable, le taux de transition pour la dernière cohorte a atteint 33 % la 10^e année, comparativement à 21 % pour la cohorte précédente. La croissance des taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente pour les titulaires d'un premier permis de travail est attribuable aux participants du Programme des travailleurs étrangers temporaires, un groupe dont le taux cumulatif de transition vers la résidence permanente s'élève à 46 % à la 10^e année suivant l'arrivée au Canada (par rapport à 24 % pour les participants du PMI). Même si le taux de transition vers la résidence permanente des étudiants étrangers arrivés au cours de la deuxième moitié des années 2000 était également plus élevé que celui de leurs homologues de la cohorte précédente, leur taux de transition cumulatif à la 10^e année, qui s'est chiffré à 30 %, était inférieur à celui des titulaires d'un permis de travail.

Graphique 2

Taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente chez les titulaires d'un premier permis d'études et d'un premier permis de travail

taux de transition cumulatifs (en pourcentage)



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Conclusion

Au cours des 20 dernières années, l'arrivée d'étudiants étrangers au Canada a considérablement augmenté. Le présent article fait état des taux de transition vers la résidence permanente chez les étudiants étrangers ainsi que de l'évolution de ces taux au fil du temps. Selon les résultats, environ 3 étudiants étrangers sur 10 arrivés au Canada en 2000 ou plus tard sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études. Cette proportion s'élève à plus de la moitié chez les étudiants étrangers qui sont venus étudier pour obtenir une maîtrise ou un doctorat.

Parmi les étudiants étrangers qui sont arrivés au Canada entre 2010 et 2014, la proportion d'étudiants qui sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les cinq ans suivant leur arrivée était la plus élevée parmi ceux qui avaient l'intention de s'inscrire à un programme d'enseignement postsecondaire non universitaire ou à un programme de maîtrise. Ces programmes sont généralement d'une durée relativement courte, de un à deux ans dans bien des cas.

Les résultats ont aussi démontré que 6 étudiants étrangers sur 10 qui travaillaient pendant leurs d'études ou après l'obtention de leur diplôme sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études. Des niveaux plus élevés de revenu d'emploi pendant les études ou après l'obtention du diplôme étaient associés à une probabilité accrue de transition vers la résidence permanente. Ensemble, ces résultats indiquent que le fait d'avoir acquis de l'expérience de travail au Canada, particulièrement dans des emplois bien rémunérés, rend compte de la motivation des étudiants étrangers à s'établir de façon permanente au Canada et de leur capacité de satisfaire aux exigences de qualification pour la résidence permanente.

Bibliographie

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2010. *Évaluation du Programme des étudiants étrangers*. Division de l'évaluation. Ottawa : IRCC.

Gouvernement du Canada. 2019. *Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024)*. Ottawa : gouvernement du Canada.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2020. Canada – Titulaires de permis d'études en date du 31 décembre selon la province / le territoire de destination envisagé(e) et niveau études, 2000 – 2020 [tableau de données]. http://www.cic.gc.ca/opendata-donneesouvertes/data/IRCC_M_TRStudy_0008_F.xls (consulté le 10 décembre 2020).

Lu, Y. et F. Hou. 2015. *Les étudiants étrangers qui deviennent des résidents permanents au Canada. Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.